

240

Famille Delafond - La famille Delafond dont
il est souvent parlé pendant et après la
période révolutionnaire était une des plus
riches et des plus notables de la Commune
de Régnie.

Jean-Baptiste Delafond, marchand
& commissionnaire, épousa Marie Durieu
ou Durière; il en eut, à notre connaissance
7 garçons et 2 filles:

1^o Pierre Delafond (dit Pierre Delafond
aîné) né le 17 avril 1755, fermier de la Grange
Charretton, dont il sera parlé plus loin.

2^o Blaise Delafond, né le 22 mars 1760

3^o Nicolas Delafond né en 1761 qui fut
curé élu de Régnie après avoir été vicaire
de St Nizier et qui donna sa démission
de prêtre le 23 novembre 1793 (voir page 33)

4^o Jean Philibert Delafond, baptisé
le 20 juillet 1763 et dont il sera parlé plus loin.

5^o Jean Baptiste né le 11 octobre 1764.

6^o Pierre Marie Delafond, baptisé le
29 mars 1766, qui fut fabricant de bas à
Lyon, rue St Jean. Lors de la révolte de
Lyon, en 1793, ses biens de Régnie furent
séquestrés puis lui furent rendus (voir page)

7^o Philiberte Delafond qui épousa
le 20 juillet 1790 Antoine Ferrond marchand

241
à Belleville. leur fille épouse M. Portier qui achète le domaine de la Borne.

8° Antoine Delafond, né en 1775, qui se
suicida: « le 5 prairial an 3. Antoine Lafond,
âgé de vingt ans moins un mois, artiller
~~suicide~~ au service de la République,
en congé depuis 8 mois, s'est homicide au
domicile de son frère Pierre Lafond. »
(voir page 162 note 1)

9° Benoît Delafond qui ne dut pas
mourir de mort naturelle, si l'on s'en
rapporte à son acte de décès: « le trente et
un octobre 1783, en conséquence de l'ordonnance
de M^e Chevenon, juge lieutenant de la
juridiction de la Cerrière, Régnié et dépendances
à moi notifié par le S^r Croncy commis
greffier en laditte juridiction, j'ai inhumé
dans le cimetière de cette paroisse le S^r
Benoît Delafond, fils cadet de feu sieur
Jean Baptiste Delafond de son vivant
négociant à Régnié et de demoiselle
Marie Durieu, ledit Benoît Delafond
décédé hier à cinq heures de relevé, fait
en présence de sieurs Pierre Delafond
aussi négociant audit Régnié et de
sieur Nicolas Delafond sous-diacre
du diocèse de Mâcon, tous deux frères
du défunt. »

242

(après la mort de Jean Baptiste Delafond,
la veuve Marie Durieu épousa Jean Botton
originaire de Régnié')

Pierre Delafond aîné^① fut maire de
Régnié, en 1827 il était membre du Conseil
d'Arrondissement de Villefranche, négociant,
propriétaire, fermier de la Grange
Charretton. né le 17 avril 1755, décédé le
2 août 1837. Les demoiselles de Millière
ayant légué la Grange Charretton
à l'hôpital de Beaujeu, Pierre
Delafond en conserva l'usufruit
jusqu'à sa mort.

Le 20 janvier 1811, Pierre Delafond
fit donation entre vifs à l'hôpital de
Beaujeu de son domaine de la Chuitière
à Claveisolles estimé 30.000 livres et d'une
somme de 22.000 livres représentée par une
créance sur le sieur Eronillet; le tout
était destiné à fonder et à doter 8 lits
dans une nouvelle salle, dont 1 pour
Claveisolles, 1 pour St-Didier et 6 pour
Régnié. Il fit en même temps abandon
de plus de 10.000 frs qu'il avait dépensés
pour faire placer à ses frais les 18
① fut aussi membre du Directoire de district - voir note 2 page 165.

243

lets de la nouvelle salle et pour diverses autres réparations. En outre dans les besoins pressants de l'hôpital, il lui fit plusieurs fois des avances importantes dont le total fut évalué, en 1827, à 9900^l. Enfin, le 26 novembre 1826, il lui donna par testament olographe « les caves, pressoirs, marchons de cave et autres agrès servant à la confection des vins, tel que tout se trouvera à son décès dans le curage et caves de la Grange Charreton ainsi que toutes les autres impenses. » qu'il y aura faites alors (Ces effets mobiliers furent estimés 5600^l lors de l'entrée en possession de l'hôpital en 1838)

En 1814, Pierre Delafond fit à l'Hôpital de Beaune une avance de 2000^l pour les besoins les plus pressants, puis deux autres: l'une de 300 et l'autre de 2400^l, sans intérêt. En 1816, il fit encore une nouvelle avance en attendant la délivrance d'un legs de 6000^l.

En 1819, le grand domaine de la Grange Charreton, légué à l'hôpital de Beaune par les demoiselles de Michère, contenait beaucoup

244
de vauvilles et broussailles. Ces derniers terrains ne
rapportaient rien. Pierre Delafond,
le fermier, demanda et obtint de
l'Administration de l'Hôpital l'
autorisation d'en défricher 10 hectares
qui en 10 ans n'avaient produit
que 18^l de revenu annuel. Il les
planta en vignes dont il tira pour
lui-même les plus grands profits
ayant l'usufruit et quand plus
tard, après sa mort, l'Hôtel-Dieu
en reprit la jouissance, leur produit
devint le meilleur de ses revenus.

En 1811, Pierre Delafond avait
fait don à l'Hôtel-Dieu de Beaune
de 340 boisseaux de blé.

Philibert Delafond propriétaire et
negociant, occupa des fonctions importantes
dans les assemblées municipales de Régie
pendant l'époque révolutionnaire. Il
était fils de Jean-Baptiste Delafond
décédé le 9 août 1779 et de Marie Durieu
décédée en janvier 1805. Il épousa, le 5
juillet 1809, Louise Duchamps propriétaire

qui avait été réclamée comme biens communaux par les habitants
en 1793 (voir page 100).

245

Régnie' et fille de Jacques Duchamp
Jean, deïde', et de Catherine Ventallier.
Louise Duchamp était veuve de Claude
Pernet dont elle avait eu un fils:
Jean-Claude Pernet.

Du mariage de Philibert Delafond
et de Louise Duchamp naquit le
6 janvier 1812 une fille: Louise Catherine
Eugénie Delafond qui épousa le 19
janvier 1831 Jean Baptiste Claude Henri
Georgerat, juge de paix, né à Beaujeu
le 13 vendémiaire an 8. (5 octobre 1799)

Jean Claude Pernet ou Penet, fils
de Claude Pernet et de Louise Duchamp,
épousa Claudine Antoinette Tërger née
le 1^{er} août 1807.

Aucun enfant ne naquit du
mariage Georgerat-Delafond. Par
son testament ^{conjoint} du 29 décembre 1855,
M^{me} Georgerat légua tous ses biens
à la commune de Régnie' pour
faire bâtir l'église actuelle, œuvre
de l'architecte Bossan.

Testament de M^{me} Georgerat (extraits)
Devant M^e Janson notaire à Beaujeu.
Au nom du Père, du Fils et du S^t-Esprit.
Ainsi soit-il. Moi, Louise Catherine

Lucie Delafond, épouse de M. Jean Baptiste -
 Claude - Honni Georgerat, propriétaire avec
 lequel je demeure à Beaujeu, ai fait, ainsi
 qu'il suit, mon testament mystique que
 je n'ai pu écrire ni signer, quoique
 sachant le faire, attendu l'état de faiblesse
 occasionné par la maladie dont je
 suis atteinte en ce moment et que je
 fais écrire par une main étrangère:
 Je donne et lègue en toute propriété, à
 mon mari, en témoignage de ma
 tendresse et de mon affection pour
 lui, et pour en entrer en possession
 aussitôt après mon décès, tout mon
 mobilier soit propre, soit d'acquets,
 en meubles meublants, etc.....
 Je donne et lègue encore à mon mari,
 etc..... Je le charge 1° de faire
 célébrer dans les deux années qui suivront
 mon décès et pour moitié chaque année,
 à l'église paroissiale de Beaujeu,
 deux cents messes pour le repos
 de mon âme; 2° et de compter, etc.....
 J'institue pour ma légataire
 universelle la commune de Régnie
 canton de Beaujeu, arrondissement
 de Villefranche (Rhône) où je suis

247
... et que j'ai toujours aimée, à laquelle
succéderont et appartiendront de plein droit
mon propriété, aussitôt après mon décès, les
biens meubles dont je n'ai pas disposé
ci-dessus, c'est-à-dire mes reprises dotales
contre mon mari et tous mes biens immeubles
propres ou d'acquêts, sauf à elle à
supporter l'usufruit que je lègue à
mon dit mari et à la charge expresse
par ladite commune, d'employer
après le décès de mon mari tout
le montant de ce qu'elle recueillera
dans ma succession, à part les sommes
nécessaires à l'acquittement des legs
particuliers que je fais ci-après, à
l'érection sur son territoire d'une
église de construction solide et
monumentale, dont l'emplacement
et les plans seront soumis à l'autorité
supérieure. Je veux qu'une petite
place soit réservée dans ladite église
pour y recevoir trois tombes, celle de mon
bon père, celle de mon mari et la mienne.
Je donne et lègue à titre particulier,
etc.... Je charge encore ladite
commune de Régnie de servir et de
gérer seule est inhumée dans l'église.

248

payer annuellement, et à perpétuité, à
partir du décès de mon mari, une rente de
cent cinquante francs par année au curé
desservant dudit Régnié qui sera tenu de
celebrer à perpétuité chaque semaine
à partir du décès de mon mari une
messe collective pour le repos de mon
âme et de celles de mon bon père et
de mon mari. Je révoque et annulle
toutes précédentes dispositions testamentaires
que j'ai pu faire, voulant que les
présentes soient seules valables et
exécutées. Celles sont mes dernières
volontés que j'ai bien méditées, dont
j'ai pris lecture et dans lesquelles
je persiste et que je n'ai pu moi-
même écrire, ni signer, attendu
mon état de faiblesse et de maladie.
Fait à Beaujeu, dans ma chambre
à coucher, le sept décembre mil
huit cent cinquante-cinq.»

Après la mort de M. Georges,
le domaine de la Grange-Barjot
ainsi légué par M^{me} Georges Delafond
à la commune, fut vendu. Aucun
acquéreur ne s'étant présenté pour
la totalité, il fut morcelé. La

249

maison d'habitation de M^{me} Georgetat,
la Grange Barjat, fut acquise par
M^{re} Charrion, curé de Régnie'. Elle
est aujourd'hui la propriété de
M^{re} L. F. Erichard, l'auteur de ces notes.

La Grange-Charreton ^① M^{lles} Anne et
Suzanne de Millière, dames de la Cennière
à Régnie', firent diverses générosités à
l'Hôtel-Dieu de Beaune. Le 1^{er} mai 1788
elles lui firent ~~un~~ premières don de 173
livres 10 sols. Le 20 fructidor an IX,
elles donnèrent 2650 livres tournois
pour servir à la construction d'une
nouvelle salle, Enfin le 9 mai 1806,
M^{lle} Suzanne de Millière, en son
nom et au nom de sa sœur Anne,
lègue à l'Hôpital, le domaine de
la Grange Charreton « à charge
d'établir 4 lits de plus pour les
malades et de payer la rente annuelle
de 600^s léguée par elle aux pauvres
de Régnie'. » M. Pierre Delafond
ainé, fermier, ^② conservait l'usufruit
jusqu'à sa mort qui arriva le 3 août 1837.

250.

M. Pierre Delafond avait défriché des
broussailles et y avait planté des vignes.
Il avait installé à la Grange Charreton
tous les accessoires: cuves, pressoirs, etc...
nécessaires. Quand l'Hôpital entra
en jouissance du domaine, dix
vigneronnages furent créés à la
Grange Charreton.

Il y eut de grandes récoltes de
1847 à 1850, puis il se fit peu de
vin pendant plusieurs années jusqu'à
1858 où la récolte fut vraiment
abondante.

Pendant l'hiver 1879-1880, les
vignes furent gelées; de plus, les vignes
françaises, attaquées par le phylloxera,
durent être arrachées et remplacées
par des vignes greffées sur plant
américain.

L'hôpital acheta les premiers
plants de vignes américaines le 11
décembre 1886. En 1887 il fit établir
une pépinière à la Plaigne et
tous les vignerons furent obligés de
faire des plants américains. Peu à
peu, le vignoble fut complètement reconstitué.

Hôtel-Dieu de Beaujeu. 251.
des libéralités faites à cet établissement
hospitalier par M^{lles} de Moillière et
M. Pierre Delafond aîné, des donations
lui furent faites par des habitants de
Régnié. Voici les principales:

— 5 mars 1715 — Messire Jean Chrysostome
Reverchon, curé de Régnié, fait les parrains
de l'hôpital de Beaujeu ses héritiers
universels (voir page 31) Cette succession
assez importante se réduisit à rien par
suite des charges trop fortes et surtout
des pertes considérables éprouvées à sa
réalisation. En voici l'explication fournie
par "l'Etat des messes fondées à l'hôpital
de Beaujeu" ①: « Tous les premiers vendredys
« de chaque mois une messe basse où les
« sœurs sont obligées d'assister et même
« d'avertir les malades pour qu'ils puissent
« prier pour le fondateur, fondées par M^{re}
« Jean Chrysostome Reverchon, curé de
« la paroisse de Régnié par son testament
« du 5 mars 1715, reçu Gressavin
« notaire royal par où il avait fait
« l'hôpital son héritier. L'on croit

252.

devoir, sur cette fondation, faire les annotations
suivantes : 1^o cette hoirye a été chargée de la
nourriture et entretien d'un frère et d'une
sœur que ce curé avoit, ou d'une pension
de cinquante écus chacun pendant leur
vie. Le frère et cette sœur tomboient
presque tous les ans en démence d'une
façon qu'il falloit les fermer. Il a fallu
les entretenir dans cet état pendant
près de vingt ans. 2^o Elle étoit chargée
de trois legs de 800 livres chacun,
composans 2400 livres qu'il a fallu
payer suivant qu'il est énoncé dans
l'Extrait bref fait par M^{re} Galand en
1718. 3^o Il n'y avoit aucun immeuble
dans cette hoirye et il y a eu beaucoup
de debtes actives qui la composoient de
rembourseis en billetz. Et enfin il
est certain que, les legs et charges acquittés
et les remboursements qu'on en a fait
en billetz de banque déduits, il n'en
reste pas un sol de fond à l'hôpital.
— 25 novembre 1759 - M^{re} Antoine Robion,
docteur en théologie, curé de Régné, lègue
une somme de 3000 livres à l'Hôtel-Dieu
de Beaune "payable sitôt après son
décès."

2 novembre 1817.

253.

Pierrette Janson, de Termus, à Régnie' fait
donation pure et simple à l'hôpital de
Beaujeu d'une somme de 2.000 francs.

— 27 Septembre 1858. M^{gr} Nicolas-
Augustin de la Croix d'Azolette, ancien
archevêque d'Auch et chanoine de
St Denis, demeurant à Régnie' « donne
et lègue à l'hôpital de Beaujeu,
« pour les revenus, être employés au
« soulagement des pauvres malades principalement
« ceux des paroisses d'Azolette, Propières,
« Régnie' et Lantignie', ses propriétés
« de Régnie', dites à la Plaigne et à
« la Combe, situées dans les communes
« de Régnie', Durette et Lantignie', à
« la charge de différents legs. »

L'hôpital ne fut autorisé à
accepter que jusqu'à concurrence
des deux-tiers de ce qui resterait après
le prélèvement des charges. Les propriétés
furent vendues 95 000 francs environ.
L'hôpital acheta la Plaigne.